

Déclaration des performances

DoP N° 0001-13

- 1. Code d'identification unique du produit type :**
02 02 02 (Isover Bâtiment – Parois horizontales, verticales ou inclinées – Doublage derrière ou entre ossature – Sans classement feu)
- 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
ALTERA MOB 35 – ALTERA MUR 35 – ECOLAINE PANNEAU MUR – ECOLAINE PANNEAU MUR PLUS – ECOLAINE ROULEAU MUR PLUS – GR32 A LANGUETTES – GR32 REVETU KRAFT – GR32 ROULE REVETU KRAFT – GR32 ROULE REVETU KRAFT ALU – ISOLANT MUR – ISOLANT PANNEAU MUR – ISOLANT MUR PLUS – ISOLANT PANNEAU MUR PLUS – ISOLANT ROULEAU MUR PLUS – MONOSPACE 35 CONTACT – MONOSPACE 35 REVETU KRAFT – PANNEAU MUR PNM – PANNEAU MUR PNM PLUS – PB 38 REVETU KRAFT (voir étiquette produit)
- 3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Isolation Thermique des Bâtiments (ThIB)
- 4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Saint-Gobain Isover
Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 La Défense Cedex
www.isover.fr
- 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
- 6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
AVCP Système 3 pour les différentes caractéristiques
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.
- 8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable

9. Performances déclarées :

- (1) : GR 32 REVETU KRAFT – GR 32 ROULE REVETU KRAFT – ISOLANT MUR PLUS – ISOLANT PANNEAU MUR PLUS – ISOLANT ROULEAU MUR PLUS – ECOLAINE PANNEAU MUR PLUS – ECOLAINE ROULEAU MUR PLUS – GR32 A LANGUETTES
 (2) : MONOSPACE 35 REVETU KRAFT – MONOSPACE 35 CONTACT
 (3) : ALTERA MOB 35 – ALTERA MUR 35
 (4) : PB 38 REVETU KRAFT – PANNEAU MUR PNM – ISOLANT PANNEAU MUR – ECOLAINE PANNEAU MUR – ISOLANT MUR

Caractéristiques essentielles		Performances				Spécifications techniques harmonisées
		(1)	(2)	(3)	(4)	
Réaction au feu	Réaction au feu	F				EN 13162 : 2012
Caractéristiques des Euroclasses						
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emission de substances dangereuses	(a)				
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD				
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD				
	Epaisseur, d_L	NPD				
	Compressibilité	NPD				
	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr15	AFr7	AFr7	AFr5	
Indice d'isolement aux bruits aériens directs		AFr15	AFr7	AFr7	AFr5	
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)				
Résistance thermique	Résistance thermique et conductivité thermique	$R_D = 1,40$ à $5,60$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 180 mm) $\lambda_D = 0,032$ $W/(m.K)$	$R_D = 1,25$ à $8,00$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 280 mm) $\lambda_D = 0,035$ $W/(m.K)$	$R_D = 2,85$ à $4,55$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 100 à 160 mm) $\lambda_D = 0,035$ $W/(m.K)$	$R_D = 1,20$ à $4,25$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 160 mm) $\lambda_D = 0,038$ $W/(m.K)$	
	Epaisseur	T3	T2		T3	
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	WS				
	Absorption d'eau à long terme	NPD				
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD				
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou	NPD				

	résistance à la compression		
	Charge ponctuelle	NPD	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(d)	
	Caractéristiques de durabilité	(e)	
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (f)	NPD	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD	

- (a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.
- (b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée
- (c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. Le comportement au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (e) Pour l'épaisseur de la stabilité dimensionnelle uniquement
- (f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Hervé de Maistre
Directeur Général Isover

A Suresnes, le 19/09/2013



Saint-Gobain Isover